

CERTIFICAT

MENUISERIES PVC

Décision d'admission n° 2658-218-43 du 18 avril 2007

Décision de reconduction n° 2945-218-43 du 3 septembre 2007

Cette décision annule et remplace la décision n° 2745-218-43 du 4 novembre 2007

La société IDEAL PVC
Z.A. LA BOUISSOUNADE
FR-81150 LAGRAVE
Usine de FR-81150 LAGRAVE

est autorisée à apposer les marques NF, CSTBat et ACOTHERM en application des règles générales des marques NF, CSTBat, des règles de certification NF220 / RT26 et du règlement ACOTHERM. Cette décision atteste que les produits ci-après sont certifiés, après évaluation conformément à ces référentiels. La gamme des produits figure en annexe.

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES À LA FRANÇAISE, OSCILLO-BATTANTES ET À SOUFFLET ESTHEA - ESTHESIS



CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Marque CSTBat :

Conformité à l'Avis Technique ALPHACAN Lucobay Esthéa

Marque NF : Conformité aux normes NF EN 12207-12208-12210

Classement A* E* V* : A*3 E*7B V*A3

Classement ACOTHERM : conformité au règlement

Classement selon les modèles ; se reporter aux pages suivantes

Note : Les fenêtres bénéficiant du présent certificat doivent comporter, **sur la traverse haute, les marques, la référence de marquage et les classements attribués.**

Dans le cas de menuiseries équipées d'entrée d'air, le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique tient compte de l'influence du dispositif d'entrée d'air certifié incorporé en usine ou mis en place durant le chantier. L'entaille doit être effectuée en usine, conformément au paragraphe 3.2.2 du Cahier des Prescriptions Techniques.

Le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique est sans valeur pour les menuiseries auxquelles un dispositif traversant est incorporé après leur sortie d'usine hormis le cas des éléments déjà certifiés.

Les menuiseries certifiées doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 5 pages.

Correspondant :

Marc GOESSEL
marc.goessel@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 83 47
Fax : 01 64 68 85 36

Sauf retrait, suspension ou modification, le droit d'usage de ce certificat est reconduit tous les 15 mois.

La liste des certificats est tenue à jour au CSTB et disponible sur le site internet www.cstb.fr.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique correspondant.

cofrac



FABRICATIONS CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de menuiseries certifiées et leurs classements. Seules les menuiseries conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CSTBat, NF et ACOTHERM ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 218-43

1. MARQUE CSTBat

• PROFILÉS

Conformes à ceux définis dans les Avis Techniques

- ALPHACAN Lucobay Esthéra

• VITRAGES ISOLANTS CERTIFIÉS

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1800 Pa.

• QUINCAILLERIE

- Crémones : FERCO.
- Organes de rotation : SFS intec.

• RENFORTS

Selon les dispositions prévues par le gammiste.

2. MARQUE NF

2.1 Entrées d'air autoréglables certifiées

Les entrées d'air autoréglables mises en œuvre doivent être certifiées NF « Entrées d'air autoréglables » (NF173) et avoir les performances acoustiques suivantes : $D_{n,e,w} + C_{tr} = 37$ dB.

Les usinages des entailles des profilés de fenêtres destinées à recevoir les entrées d'air doivent être effectués selon les prescriptions du *Cahier du CSTB n°3376* (octobre 2001).

2.2 Menuiseries

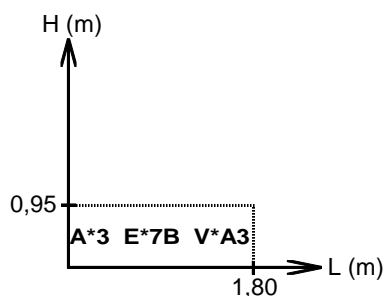
Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P20-201 « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fenêtres en fonction de leur exposition », dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau n'est pas requise.

Les caractéristiques sont certifiées pour des menuiseries de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

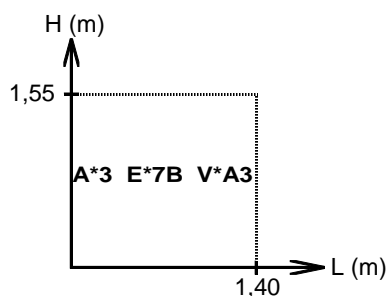
DIMENSIONS MAXIMALES DES MENUISERIES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT A*3 E*7B V*A3

à soufflet

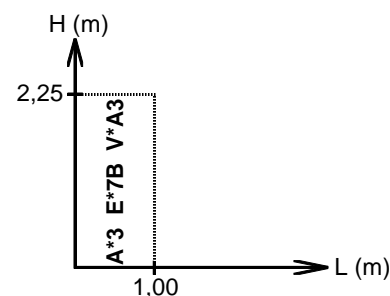


à 1 vantail

oscillo-battant

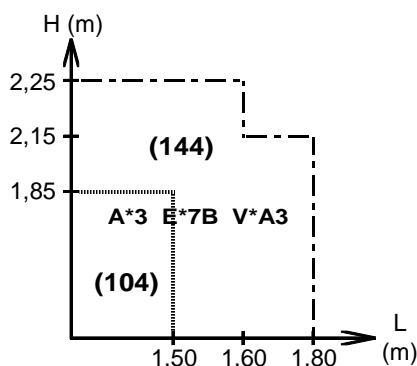


à la française ou oscillo-battant



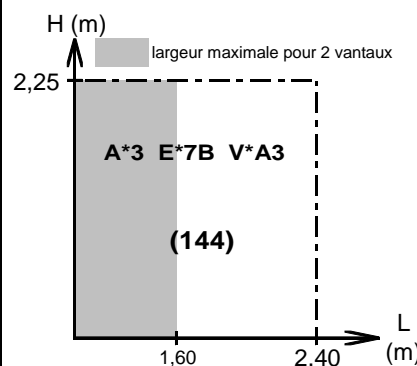
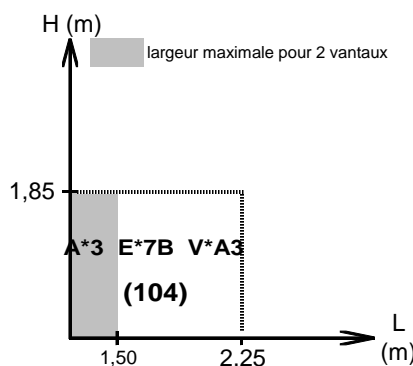
à 2 vantaux

à la française ou oscillo-battants



à 3 vantaux

à la française ou oscillo-battants



Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement (mm)

3. MARQUE ACOTHERM

La hauteur limite entre une fenêtre (F) et une porte-fenêtre (PF) est fixée à 1,85 m.

Seules les menuiseries dont les vitrages et les types d'équipement correspondent au tableau ci-dessus doivent comporter le marquage ACOTHERM et le classement indiqué.

3.1 Vitrages isolants clairs

Type de menuiserie	Composition du vitrage		Entrée d'air $D_{n,e,w} + C_{tr}$	Classements ACOTHERM <u>AVEC ENTREE D'AIR</u>		
				AC	Th (U_w en $W/(m^2.K)$)	
	Type	Rempl.			Renforcement selon gammiste	Renforcement total
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française - oscillo-battante - à soufflet	4/16/4	air	non	1	6 (2,6)	---
			37 dB	1		
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française (largeur du vantail limitée à 0,80 m)	44.2acou/12/10	air	non	3	6 (2,6)	---
			37 dB	F : 1 PF : 2		

3.2 Vitrages peu émissifs

Type de menuiserie	Composition du vitrage			Entrée d'air $D_{n,e,w} + C_{tr}$	Classements ACOTHERM		
					AVEC ENTREE D'AIR		
	Type	Rempl.	Couche		AC ($R_{A,tr}$ en dB)	Th (U_w en $W/(m^2.K)$)	
					Renforcement selon gammiste	Renforcement total	
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française - oscillo-battante - à soufflet	4/16/4	air	Optitherm SN (Pilkington)	non	1	9 (1,7)	8 (1,9)
				37 dB	1		
		argon		non	1	10 (1,6)	F : 9 (1,8) PF : 9 (1,7)
				37 dB	1		
	10/10/4	air		non	2	8 (2,0)	7 (2,1)
				37 dB	1		
		argon		non	2	9 (1,8)	8 (1,9)
				37 dB	1		
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française (largeur du vantail limitée à 0,80 m)	44.2acou/12/10	air	Clima-Guard 1.1N (GUARDIAN)	non	3	8 (1,9)	8 (2,0)
				37 dB	F : 1 PF : 2		
		argon		non	3	9 (1,7)	9 (1,8)
				37 dB	F : 1 PF : 2		